

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021
CONVOCAATION DU 20 MAI 2021

I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

- Après avoir pris connaissance du procès-verbal du dernier conseil municipal, M. le Maire informe :
- de l'avis favorable du Comité Technique à la demande de modification horaire d'un agent d'entretien.
 - De la dissolution de l'Association Education Populaire. Le solde du compte sera divisé en 2 : 1 moitié à la paroisse des 5 clochers à destination de l'église d'Estrée-Blanche et l'autre moitié sera versée sur le compte du CCAS.
 - Que le tombereau et la pompe n'ont pas encore trouvé acquéreur, le prix va être baissé.
 - Du nettoyage du monument aux morts (accessible aux agents municipaux) et des statues au square du souvenir
 - Du report de l'opération « nettoyons la nature » aux 11 et 12 septembre.
 - De la réparation du feu citoyen
 - De la programmation du « regoudronnage » de la rue de Fléchinelle et de la rue François Denoeu la semaine du 21 juin.
 - De la fin des travaux d'assainissement chaussée Brunehaut au 25 juin.
 - Qu'un courrier va être renvoyé en recommandé aux propriétaires de l'ancienne maison de Mme FANTUZ.

Mme DEGRAVE fait part de l'ouverture de la vaccination aux enfants de plus de 12 ans à partir du 15 juin. Une autorisation des 2 parents est obligatoire.

Le procès-verbal n'appelant plus d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :

Le conseil municipal procède à l'élaboration des permanences et des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales. Afin de respecter les conditions sanitaires les élections auront lieu à la salle polyvalente.

III) SOUTIEN A LA CANDIDATURE POUR LA RECONNAISSANCE DE LA VIA FRANCIGENA AU PATRIMOINE DE L'UNESCO :

M. le Maire explique que la Via Francigena représente une grande opportunité de développement pour les territoires traversés. Très fréquentée notamment à la belle saison par des marcheurs de toutes nationalités et générations confondues, elle permet d'étape en étape de découvrir villes et villages situés sur l'itinéraire labellisé GR 145. Le 13 avril dernier, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité une délibération de soutien à la démarche de reconnaissance et de classement UNESCO effectuée par l'Association Européenne des chemins de la Via Francigena. M. le Maire propose de soutenir cette démarche.

POUR : 15 UNANIMITE

IV) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
21	2184	10008		MOBILIER	815,00
21	21318	19		Autres bâtiments publics	12 300,00
				Total	13 115,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
21	21318	10008		Autres bâtiments publics	-815,00
040	21318	19		Autres bâtiments publics	-12 300,00
				Total	-13 115,00

POUR : 15 UNANIMITE

V) APPARTEMENT DE L'ECOLE RUE DE LA MAIRIE : REVISION DU LOYER :

M. le Maire rappelle les gros travaux de réfection programmés à l'appartement au-dessus de l'école rue de la mairie. Ces travaux se terminent, il y a de revoir le montant du loyer pour la mise en location. Actuellement le loyer est de 300 €.

M. le Maire demande l'avis de l'assemblée. A l'unanimité, le montant du loyer de l'appartement est fixé à 500 €.

POUR : 15 UNANIMITE

Suite à la remarque de M. THOREL, une clause de non tapage pendant les heures de classe sera ajoutée au bail

VI) TERRAINS RUE DE BLESSY :

M. le Maire fait part de potentiels acheteurs. L'un souhaiterait acquérir les lots 3 et 4 pour y construire une maison en bois. L'autre souhaiterait le lot n° 1, la parcelle section ZC n° 46 d'une superficie de 199 m² (à côté du lot 1) et la parcelle appartenant au CCAS. M. le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour la mise en vente des parcelles énumérées appartenant à la commune au prix de 15 € le m² et l'autorisation de signer tous les documents se référant à la vente de ces parcelles.

POUR : 15 UNANIMITE

VII) RETROCESSION D'UNE CONCESSION :

Mme DEGRAVE fait part de la demande de rétrocession d'une concession à la commune ; Les personnes ayant déménagées dans le sud de la France n'ont plus d'utilité de la concession.

M. le Maire propose d'accepter la rétrocession contre remboursement du prix payé de la concession à l'époque soit 68 € 60

POUR : 15 UNANIMITE

VIII) SAISINE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR L'IMPLANTATION DES COMMERCES DE PLUS DE 300 M²

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du dernier conseil municipal de ne pas mettre en œuvre la saisine systématique de la commission d'aménagement commercial pour les projets d'implantations commerciales de plus de 300 m². Il fait part que la communauté d'agglomération souhaiterait que les communes adoptent la mesure. Il demande l'avis du conseil municipal.

CONTRE : 15 UNANIMITE

IX) QUESTIONS DIVERSES :

- Afin de faciliter la sortie du terrain rue de Théroüanne entre le n°675 et le n°715, M. le Maire fait part de la nécessité de déplacer la chicane. M. RAMOS demande pourquoi ce n'est pas à la charge du département puisque c'est une route départementale. M. Le Maire répond qu'à l'intérieur de la commune toutes les infrastructures sont à la charge de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'engagement de la dépense pour le déplacement de la chicane

- Mme DUFOUR demande à quelle échéance la chicane rue de Fléchinelle va être installée. M. le Maire répond que ce sera au printemps prochain.
- Afin de protéger la pompe de relevage, une chicane va être installée rue de Longhem par l'entreprise qui effectue les travaux d'assainissement. La route n'étant pas assez large, ce sera que d'un côté. L'installation de zébra de l'autre côté va être demandée afin d'accentuer l'efficacité du dispositif.
- La circulation rue du Goudou sera en sens unique : de la chaussée Brunehaut vers Longhem. Un panneau sens interdit sauf riverain sera installé pour l'accès aux habitations 910 et 930 rue du Goudou puis un panneau sens interdit après les habitations.
- La vitesse rue du Goudou sera limitée à 30
- M. le Maire fait part du départ de Mme Altier.
- Du 21 juin au 1^{er} juillet, chaque jour une classe dansera à 16 h 15 dans la cour de l'école rue de la Mairie. Les parents seront conviés. La distribution des livres de prix se fera à l'issue du spectacle.
- Une sortie scolaire est prévue le 2 juillet à Olhain. Mme RIVELON fait part qu'elle a reçu par mail de Mme Altier une demande de financement du comité d'animation accompagnée des devis. Le comité d'animation financera le transport.
- M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal quant à l'organisation du 14 juillet. Seul un défilé avec le club musical aura lieu. Concernant les diplômes de médaille du travail, ils seront remis lors de la cérémonie des vœux.
- La proposition d'acquisition des terrains ayant appartenu à la cartonnerie de Quiestède a été acceptée par le juge des liquidations.
- Mme DUFOUR demande où en est la procédure concernant la maison rue de Théroüanne. Le délai des 6 mois expire début juillet. Une délibération d'incorporation du bien dans le domaine communal sera prise en septembre.
- M. MARLES fait un compte-rendu de l'assemblée extraordinaire de la Renaissance à laquelle il a assisté. Un nouveau bureau a été élu. Un état des lieux des enfants souhaitant continuer le football va être effectué, le cas échéant une entente avec un village voisin sera faite.
- M. le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion avec Flandre Opale Habitat concernant le projet de construction des 23 logements. Ces derniers vont être chauffés par géothermie. Deux voir 3 forages vont être nécessaires.
- Mme RIVELON rappelle l'inauguration du petit fruitier lundi 14 juin à partir de 17 heures.
- M. le Maire fait part de la fin de l'appel d'offres pour l'aménagement des espaces publics à proximité de la salle polyvalente et de la résidence des saules. La commission d'appel d'offres se réunira le 28 juin à 18 h pour faire le choix des entreprises. M. RAMOS fait part qu'il sera absent à la commission.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a recruté une personne en remplacement d'un agent titulaire actuellement en arrêt. Elle sera prioritairement à la salle polyvalente pour effectuer le nettoyage de la salle polyvalente suite aux travaux.
- M. THOREL demande qui a la charge de l'entretien du chemin au niveau des garages au bout de l'allée des tilleuls. Il signale également qu'un câble a été arraché.
- Mme TISON regrette l'absence d'infrastructure pour les jeunes enfants. Elle demande si un projet d'installation est prévu.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.